AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C1604
FR0004110310-FS0534

30 juin 2021

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

ESI GROUP

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 30 juin 2021, la société Long Path Partners, LP (4 Landmark Square, Unit 301, Stamford, CT 06901, Connecticut, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 juin 2021, le seuil de 10% des droits de vote de la société ESI GROUP et détenir, pour le compte dudit fonds, 839 087 actions ESI GROUP représentant autant de droits de vote, soit 13,84% du capital et 10,07% des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ESI GROUP sur le marché.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société ESI GROUP par la société Long Path Partners, LP s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société ESI GROUP ni d'exercer, à ce titre, une influence spécifique sur la gestion de cette dernière. La société Long Path Partners, LP n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société ESI GROUP ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance […] ».

[1] Sur la base d'un capital composé de 6 062 428 actions représentant 8 331 411 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.